



CJPMO se félicite des mandats d'arrêt de la CPI à l'encontre de Netanyahu et Gallant, et demande instamment au Canada de les exécuter

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 21 novembre 2024

Communiqué du CJPMO

Région : [Le Canada](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Montréal, le 21 novembre 2024 – Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) accueille favorablement les [mandats d'arrêt](#) émis par la Cour pénale internationale (CPI) aujourd'hui contre des dirigeants israéliens pour crimes contre l'humanité à Gaza, et demande au gouvernement canadien de les exécuter. Les mandats ont été émis contre le Premier ministre Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, y compris le crime de guerre consistant à utiliser la famine comme arme de guerre. Compte tenu de la gravité des crimes allégués et des obligations légales du Canada en tant que signataire du Statut de Rome, CJPMO demande instamment au Canada de faire une déclaration publique pour soutenir la décision de la CPI et de coopérer à l'arrestation et à la poursuite de Netanyahu et de Gallant.

« Ces mandats d'arrêt offrent une occasion rare et urgente de tenir les dirigeants israéliens responsables de leurs crimes brutaux et continus contre le peuple palestinien à Gaza, et le Canada a le devoir légal de les appliquer. Le Premier ministre Trudeau doit annoncer qu'il arrêtera Netanyahu et Gallant et qu'il les remettra à la CPI s'ils mettent les pieds sur le territoire canadien », a déclaré Michael Bueckert, vice-président de CJPMO.

En délivrant les mandats d'arrêt, la CPI a trouvé des motifs raisonnables de croire que Netanyahu et Gallant « portent une responsabilité pénale » en tant que « coauteurs » de multiples actes horribles, notamment le crime de guerre consistant à recourir à la famine comme méthode de guerre, ainsi que les crimes contre l'humanité que sont le meurtre, la persécution et d'autres actes inhumains. La Cour a estimé qu'il était raisonnable de conclure que « les deux individus ont intentionnellement et sciemment privé la population civile de Gaza d'objets indispensables à sa survie, notamment de nourriture, d'eau, de médicaments et de fournitures médicales, ainsi que de carburant et d'électricité ». Évoquant les termes du crime de génocide, la CPI a noté que cette privation « a créé des conditions de vie calculées pour entraîner la destruction d'une partie de la population civile de Gaza, ce qui a entraîné la mort de civils, notamment d'enfants, par suite de malnutrition et de déshydratation ».

CJPMO craint que le Canada, de concert avec le gouvernement américain, ne cherche à minimiser, à ignorer ou même à entraver le travail de la CPI pour traduire en justice les criminels de guerre israéliens. CJPMO note que le gouvernement Trudeau a [tenté à](#) plusieurs reprises [de décourager](#) la CPI dans son enquête sur les crimes de guerre présumés dans le territoire palestinien occupé. Les États-Unis, le Canada et nombre de leurs alliés de l'OTAN

se sont engagés dans une campagne sournoise en coulisses pour empêcher la CPI d'émettre des mandats contre les dirigeants israéliens.

Cependant, le Canada est tenu, en vertu de l'article 86 du Statut de Rome, de [coopérer pleinement](#) avec la CPI dans ses enquêtes et poursuites judiciaires. CJPMO rappelle également au gouvernement libéral que le 18 mars, il a voté en faveur d'une [motion du](#) NPD sur la Palestine qui comprenait un engagement à « soutenir la poursuite de tous les crimes et violations du droit international commis dans la région » et à « soutenir le travail de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale ».

Trudeau aime se vanter de son soutien à la CPI et au soi-disant « ordre international fondé sur des règles », mais c'est le moment où ces principes seront véritablement mis à l'épreuve. Si Trudeau ne coopère pas avec la CPI pour l'arrestation de Netanyahu pour ses crimes contre l'humanité, il prouvera qu'il croit que la loi ne s'applique pas à tout le monde », a déclaré M. Bueckert.

###

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Michael Bueckert, VP, CJPMO : 613-315-7947 ou michael.bueckert@cjpmo.org

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est Communiqué du CJPMO
Copyright © [CJPMO](#), Communiqué du CJPMO, 2024

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca